



2021

# RAPPORT FINANCIER

**Projet Arcadie**

---



# PROJET ARCAD*i*E

## **Sommaire**

**Présentation**

**Les dons**

**Les pertes**

**Les donateurs**

**Les dépenses**

**La présence médiatique et numérique**

**La progression de l'audience**

**Le trafic et l'audience**

**La progression générale**

**Les événements marquants**



## 2021 PRÉSENTATION

Créé en octobre 2015, le Projet Arcadie est un organe de contrôle de la vie parlementaire.

Entièrement financé par des donateurs privés, le projet regroupe une plateforme de données sur les parlementaires français.

Il propose également des rapports pédagogiques sur la vie politique, des interviews et des articles de fond, ainsi qu'un blog.

Le présent document est une synthèse des finances du projet ainsi que des événements marquants pour l'année 2021.

À l'origine, le Projet Arcadie était un concept entrepreneurial. Devant l'échec commercial, il a été décidé de supprimer les abonnements ainsi que la publicité et de mettre en place un système de dons. Ce fonctionnement a été mis en place en juillet 2016.

L'actuel mode de financement garantit que chaque individu peut accéder à la plateforme sans restriction financière.

## HISTORIQUE

## Les dons

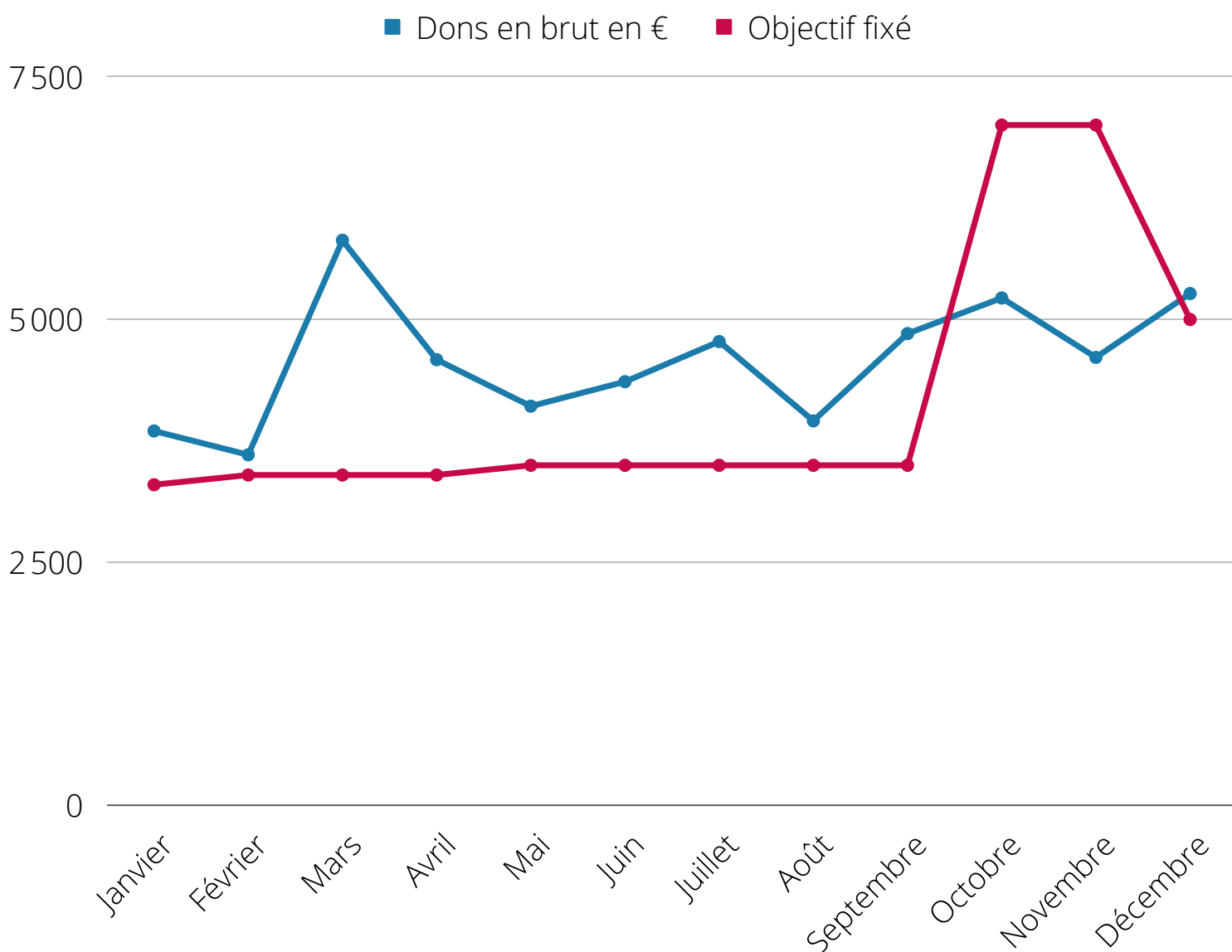
# LES DONNS EN BRUT

L'année 2021 est restée marquée par un contexte sanitaire très tendu, avec une activité parlementaire presque exclusivement dédiée à la gestion de l'épidémie de COVID et de ses conséquences.

La bonne santé financière d'Arcadie s'est traduite par le franchissement du seuil d'exonération de TVA. À partir du mois de septembre 2021, une TVA à 20 % est appliquée sur l'ensemble des dons.

Malgré une forte mobilisation de la communauté des donateurs, les objectifs mensuels n'ont pas été atteints en octobre et novembre 2021.

Pourtant, l'objectif annuel, fixé à 50 000€ a été atteint à la fin de l'année 2021.



## Objectif de financement

# SE DÉVELOPPER

Le moins que l'on puisse dire est que l'année 2021 a été très mouvementée.

Outre l'épidémie et l'actualité parlementaire qui en a découlé, le franchissement du seuil d'exonération de TVA a été une très mauvaise surprise.

En effet, ce franchissement n'avait pas été anticipé. Certaines solutions ont été étudiées, mais aucune n'a donné de résultats positifs.

En conséquence, certains projets de développement ont été purement et simplement abandonnés, faute de financement suffisant.

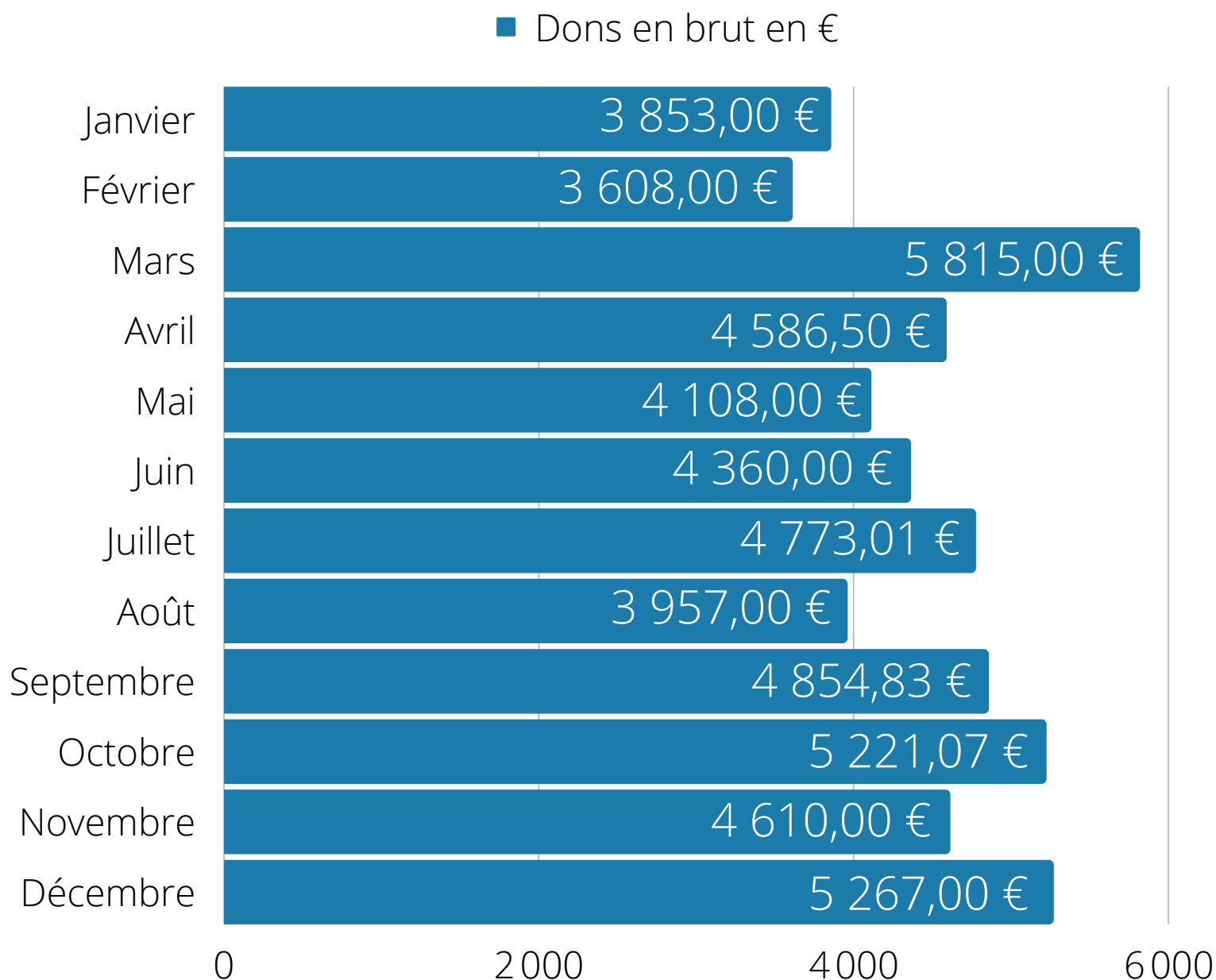
La trésorerie actuelle ne permet pas le passage en société (SA, SARL, SAS, etc.). Au-delà de l'élément matériel manquant - à savoir une personne avec qui créer - une association aurait aussi un impact négatif. Cela se traduirait par une baisse très significative de pouvoir d'achat pour la personne qui gère à plein temps le Projet Arcadie. Les simulations ont montré une perte de 50% de pouvoir d'achat.

Tout n'est pas négatif et la croissance du Projet Arcadie est réelle. Néanmoins, en l'état actuel, il est difficile de faire des projets de développement supplémentaire.

**Hors charges et TVA, le chiffre d'affaires total pour l'année 2021 est de 55 013,41 €.**

# Les dons LE DÉTAIL MENSUEL DES DONS

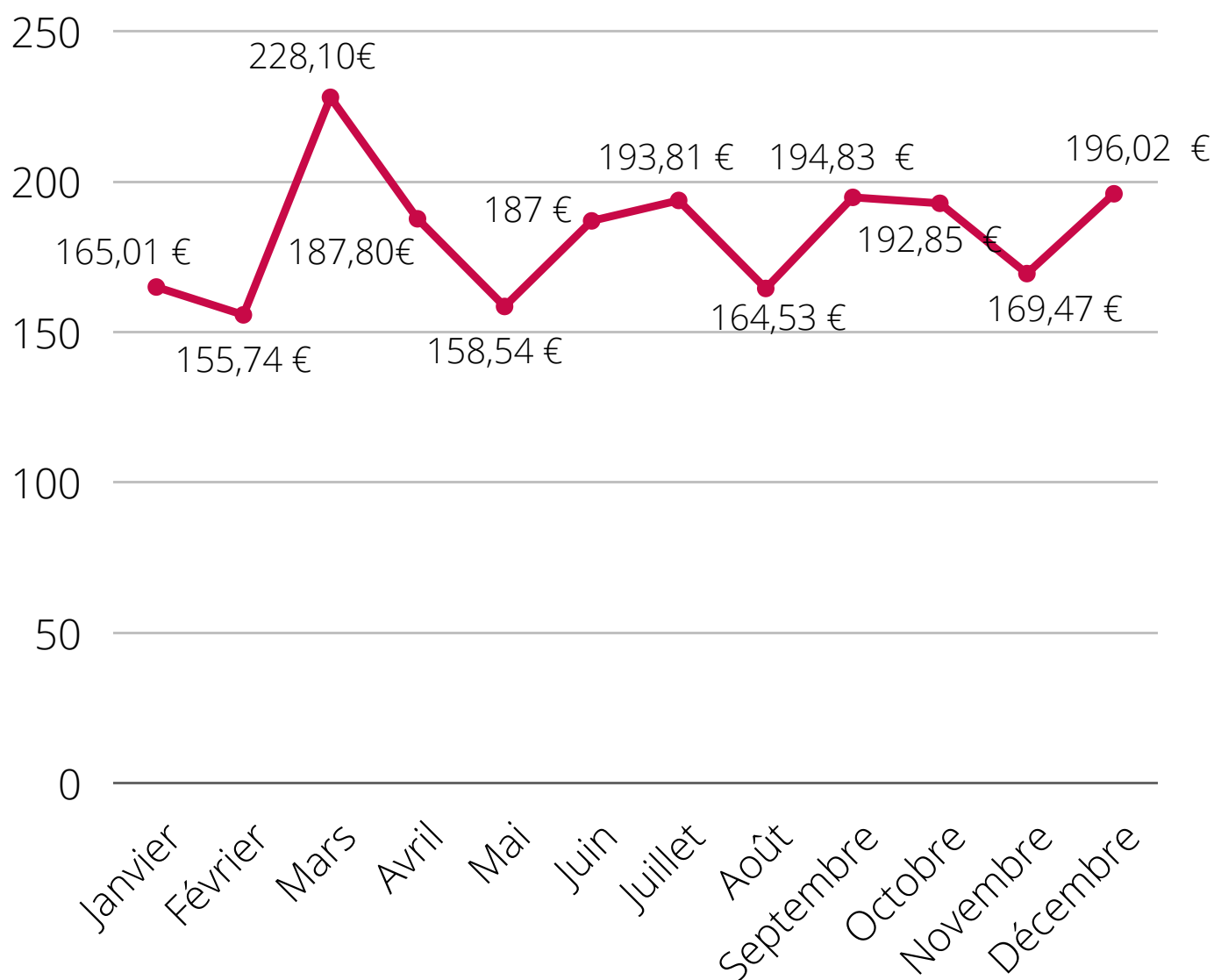
Les chiffres présentés sont la version consolidée pour l'année 2021.



## Les dons

# LES COMMISSIONS PAYPAL

PayPal a été choisi à la fois pour sa renommée et pour sa facilité d'utilisation. Globalement, il reste le canal de dons privilégiés pour les dons ponctuels, mais également pour les dons réguliers. **Sur l'année 2021, 61.52 % des dons ont transité par PayPal. Au moment du franchissement du seuil d'exonération de TVA, des donateurs réguliers ont opté pour le virement bancaire, afin de faire économiser au Projet Arcadie, la commission prélevée par la plateforme. Qu'ils en soient chaudement remerciés.**



## Les dons

# LES DONNS EN NETS

Pour l'année 2021, le total de la commission pour la plateforme de paiement s'est élevé à 2 193,70 €. **Le montant total des dons hors commission PayPal est de 52819,71 €.** Ce chiffre ne tient pas compte de la TVA. **Le montant total des dons pour l'année 2021, après retranchement de la TVA et de la commission PayPal est de 49 494.73€.**

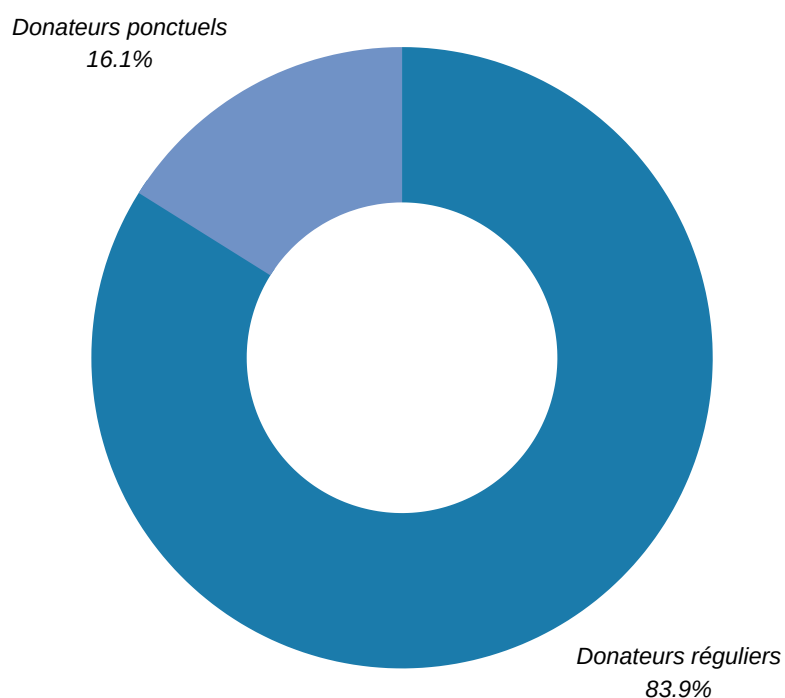
## La répartition entre donateurs

# LA PROPORTION

Il existe deux solutions pour financer le Projet Arcadie :

- Les dons ponctuels à montant libre;
- Les dons réguliers.

En 2021, sur la totalité des donateurs, **les donateurs réguliers représentaient 83.90 % des donateurs et les donateurs ponctuels, 16.10 %.**





## La répartition des dons

# LE VOLUME

Les dons sont à montant libre et la philosophie du projet a toujours été que chacun contribue à hauteur de ses moyens financiers. Les données ci-dessous sont celles extraites de PayPal, AXA et Compte Nickel.

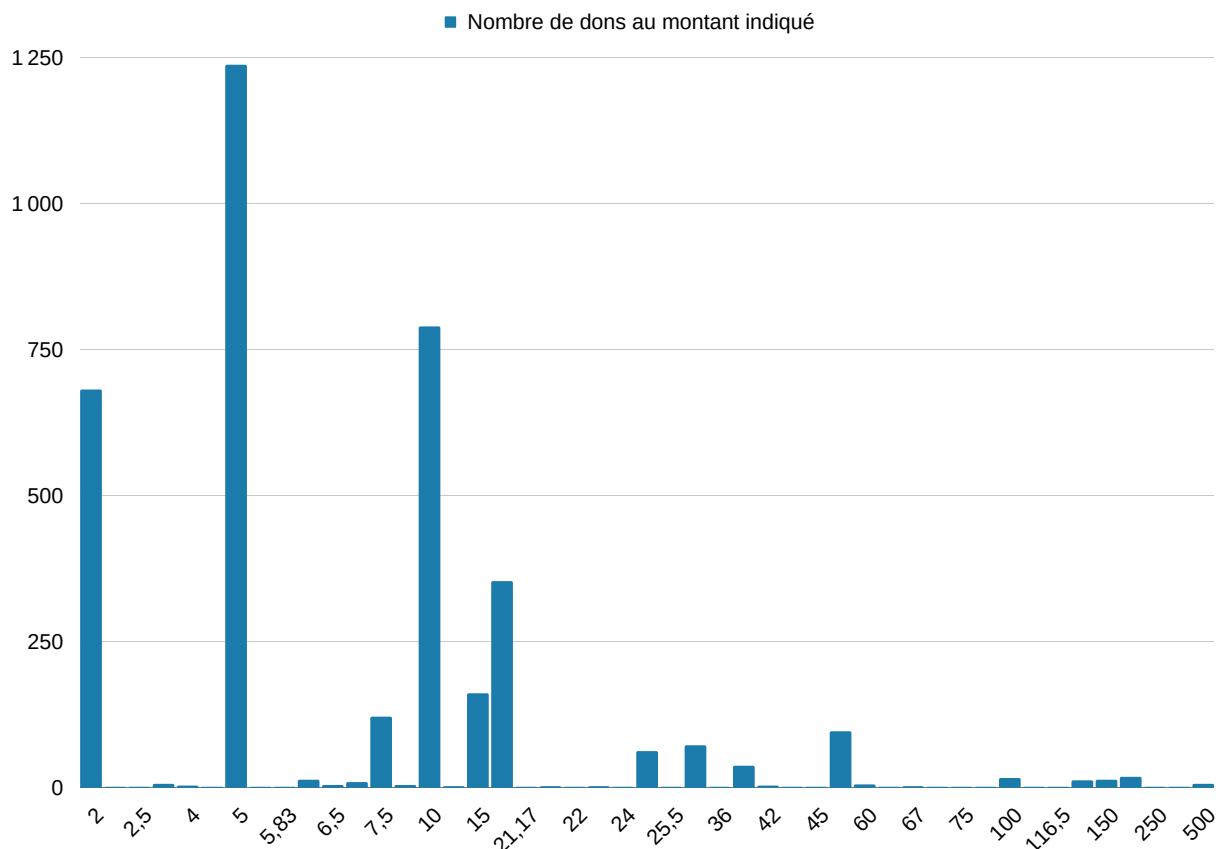
**Le don le plus modeste a été de 2 € et le don le plus important a été de 500 €.**

Sur les **4356 dons reçus sur l'année 2021**, il y a eu 47 montants différents de dons, mais les dons au montant déjà configuré dans la solution de paiement PayPal sont privilégiés.

On constate que le montant privilégié pour les dons reste celui de 5 €, qui représente 28.39 % du chiffre d'affaires global. Les dons de 2 € représentent 15.63 % et de 10 €, 18,11 %.

**La moyenne de dons, tous moyens de paiement confondus, sur toute l'année, a été de 12.63 €**

Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2020, mais ce n'est pas problématique dans la mesure où le volume de dons a fortement augmenté. **On constate une augmentation de la volumétrie de 73.41 %.**



## La répartition des dons

# LES PERTES

L'épidémie de COVID pouvait faire craindre de vrais bouleversements financiers pour le Projet Arcadie. Il aurait été compréhensible que des donateurs, plongés en situation de précarité, stoppent leur soutien mensuel.

Est-ce le résultat du parapluie social ou les donateurs ont-ils été moins impactés ? Les faits sont là : les donateurs sont restés fidèles. Par ailleurs, suite à l'annonce du franchissement du seuil d'exonération de TVA, les donateurs ont augmenté leurs dons et sont passés au virement bancaire pour permettre une absorption de cette conséquence néfaste.

La politique de relance systématique s'est tranquillement poursuivie sur l'année 2021 et grâce au logiciel de comptabilité Association et CE, il a aussi été plus facile de relancer les donateurs qui passent par virement bancaire.

On note également que lorsqu'ils sont contraints d'arrêter leur soutien, les donateurs ont la gentillesse d'envoyer un mail, afin de s'en expliquer, de façon très spontanée.

Enfin, l'habitude qui a été prise de systématiquement communiquer sur le départ des donateurs réguliers, permet réellement de compenser la perte par l'arrivée de nouvelles personnes.

**Sur l'ensemble de l'année 2021, il y a eu 76 annulations et 12 suspensions côté PayPal. Il y a moins de pertes côté bancaire, avec seulement 19 départs. Ces 107 départs ont été compensés par 170 nouveaux donateurs - 120 sur PayPal et 50 en bancaire.**

**Ces pertes se montent à 1045.50 €. Mais les nouveaux ont apporté un total de 1903.50 €.**

**Les pertes ont donc largement été compensées grâce au soutien des donateurs.**

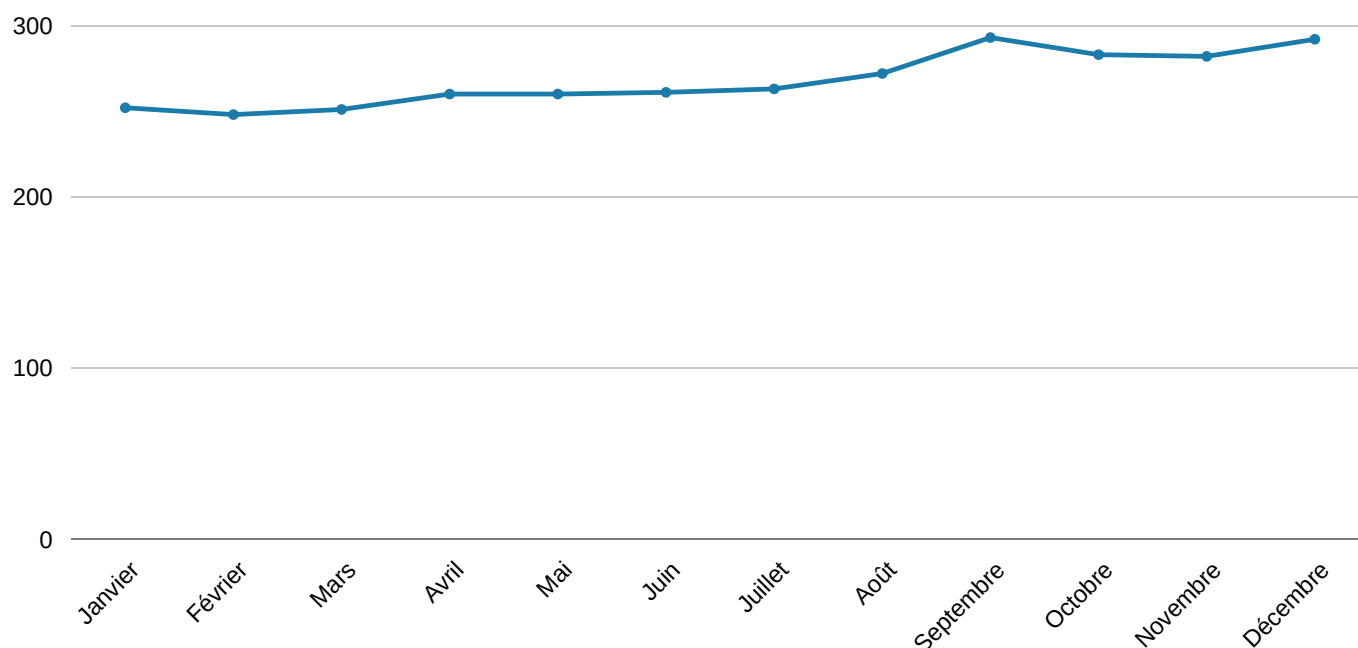
## Les dons

# LES DONATEURS

En 2021, le Projet Arcadie a été majoritairement financé par des donateurs réguliers, qu'ils soient déclarés comme tels ou restent dans la catégorie donateurs ponctuels, mais procèdent à des dons tous les mois. Pour cette catégorie de donateurs, il s'agit généralement de personnes dont les revenus sont fluctuants en raison de leur statut professionnel.

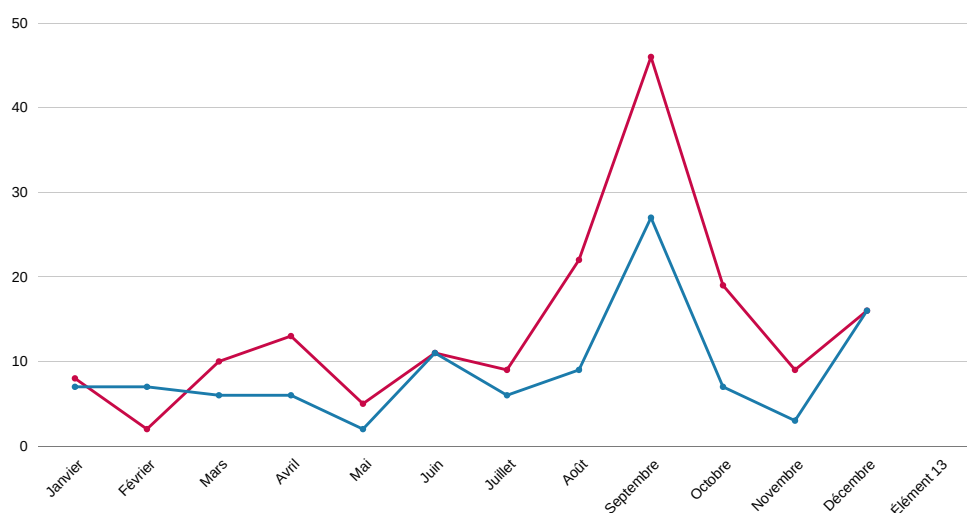
Sur l'année 2021, 173 donateurs ponctuels ont été enregistrés, pour une somme totale de 8 860.36€.

### La progression du nombre de donateurs réguliers sur l'année sur PayPal



La courbe rouge représente le nombre de nouveaux donateurs, tandis que la courbe bleue représente le nombre de donateurs réguliers qui ont annulé leurs dons ou qui ont été suspendus.

Sur l'année 2021, il y a eu, en total, **170 nouveaux donateurs** et un départ **107 donateurs réguliers**.



# LES CHARGES

Le Projet Arcadie est géré par une seule personne. Sa rémunération se fait sur la base de la microentreprise, après paiement des différentes dépenses liées au fonctionnement du projet. Jusqu'en septembre 2021, les frais de fonctionnement ne faisaient l'objet d'aucune déduction fiscale.

À partir de septembre 2021, il est désormais possible de déduire la TVA.

En dehors de la rémunération, les dépenses sont les suivantes :

- Les dépenses techniques ;
- Les dépenses de fonctionnement, prises en compte à partir de septembre 2021 ;
- Les cotisations sociales et fiscales ;
- Les frais bancaires ;
- Les dépenses de marketing ;
- Les frais de bureautiques et de documentation.

## LES DÉPENSES TECHNIQUES

Les dépenses techniques sont les dépenses relatives à l'hébergement de la plateforme, à son maintien ainsi que les licences logicielles.

Les noms de domaine, le certificat SSL et l'hébergement de la plateforme sont gérés par la société GANDI SAS. **Sur l'année 2021, les dépenses totales pour ce prestataire ont été de 551.80 €.**

Un outil de comparaison de PDF est utilisé de façon quasi quotidienne pour comparer certains fichiers. Il est payé mensuellement, sur la base d'un abonnement, dont le coût varie tous les mois, en fonction du taux de change du dollar. **Sur l'année 2021, son coût total a été de 28.26 €.**

Un VPS est nécessaire pour héberger les outils de monitoring. Le prestataire Ikoula avait été choisi. **Les dépenses pour ce prestataire se sont élevées à 215,72 €.**

Enfin, diverses dépenses techniques ont été nécessaires durant l'année 2021, notamment des acquisitions de licences logicielles. Le coût total a été de 510.65 € pour l'ensemble de l'année 2021.

**Sur l'ensemble de l'année 2021, les dépenses techniques se sont montées à 1306.43 €, ce qui représente une baisse de 44.98 % par rapport à l'année 2021. C'est le poste de dépenses le plus élevé pour l'année 2021 - hors cotisations sociales et fiscales.**

## LES AUTRES DÉPENSES

Les frais bancaires pour l'année 2021 ont été de 48 €.

Certaines dépenses n'apparaissaient pas comptablement avant, puisqu'elles ne faisaient l'objet d'aucune déduction. À partir de septembre, l'électricité, Internet et la téléphonie ont été incluses.

Le **coût total des autres dépenses de fonctionnement, pour l'année 2021, a été de 900.94 €.** Ce chiffre sera en augmentation pour l'année 2022.

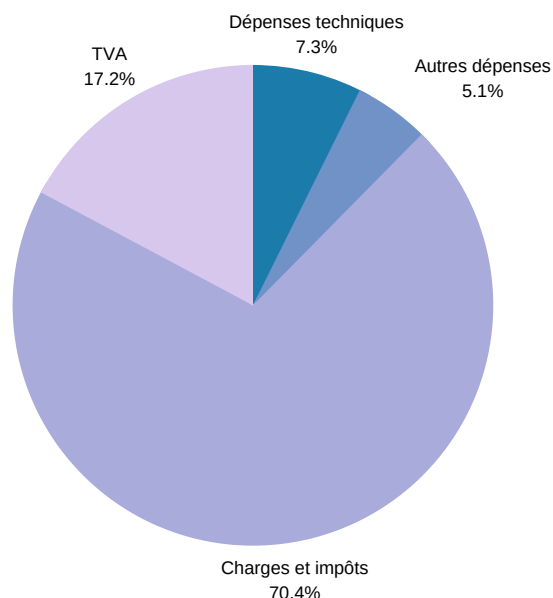
## LES CHARGES SOCIALES ET IMPÔTS

Le Projet Arcadie est géré par une seule personne, cela ne peut donc pas être une association. La personne en question se rémunère après paiement des factures, sur ce qui reste des dons. C'est le régime de la microentreprise qui s'applique, avec déclaration trimestrielle, auprès de l'URSSAF.

Par ailleurs, il a été choisi d'opter pour le versement libératoire de l'impôt.

**Au premier trimestre 2021, cela a représenté 3188 €, au deuxième, 3128 €, au troisième 3142 € et au quatrième trimestre, 3081 €, soit un total de 12 539 € sur l'année 2021.**

Une fois retranchées les dépenses de fonctionnement, les commissions PayPal, les charges et impôts, la rémunération de la gestionnaire du projet s'est montée à **2 917.315 € par mois**, en moyenne sur l'année, soit **35 007.78 €**

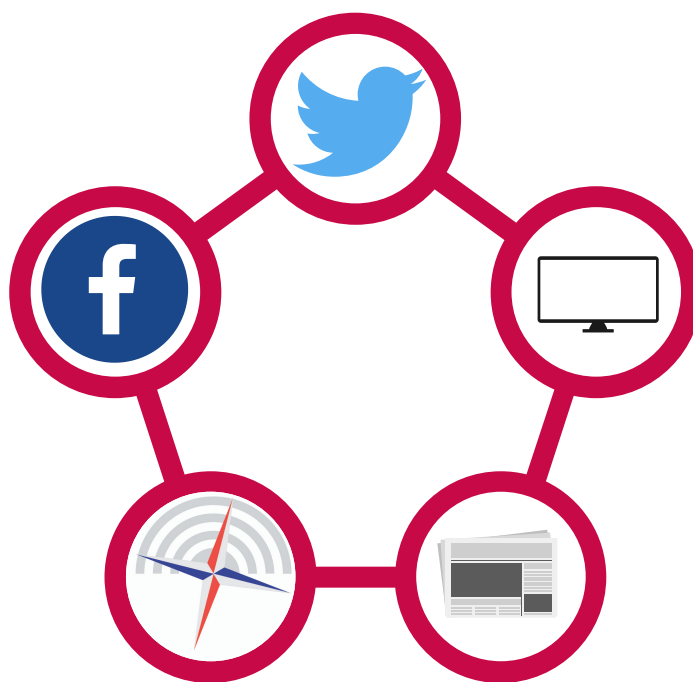


**Le montant total des dépenses sur l'année 2021 hors commission PayPal est de 17 811.93 €.**

# PRÉSENCE MÉDIATIQUE ET NUMÉRIQUE

Le Projet Arcadie s'est d'abord fait connaître sur Twitter, avant de connaître ses premiers articles et passages dans les médias généralistes.

Alors que le projet commençait à trouver un certain écho dans les médias généralistes, l'épidémie a tout balayé.



**Au cours de l'année 2021, le Projet Arcadie n'a aucun passage médiatique, que ce soit à la télévision ou à la radio. Notons néanmoins que Chez Pol relaie très fréquemment les travaux du Projet Arcadie et que le magazine Challenge a consacré un article très élogieux à l'initiative (ainsi qu'à sa fondatrice).**

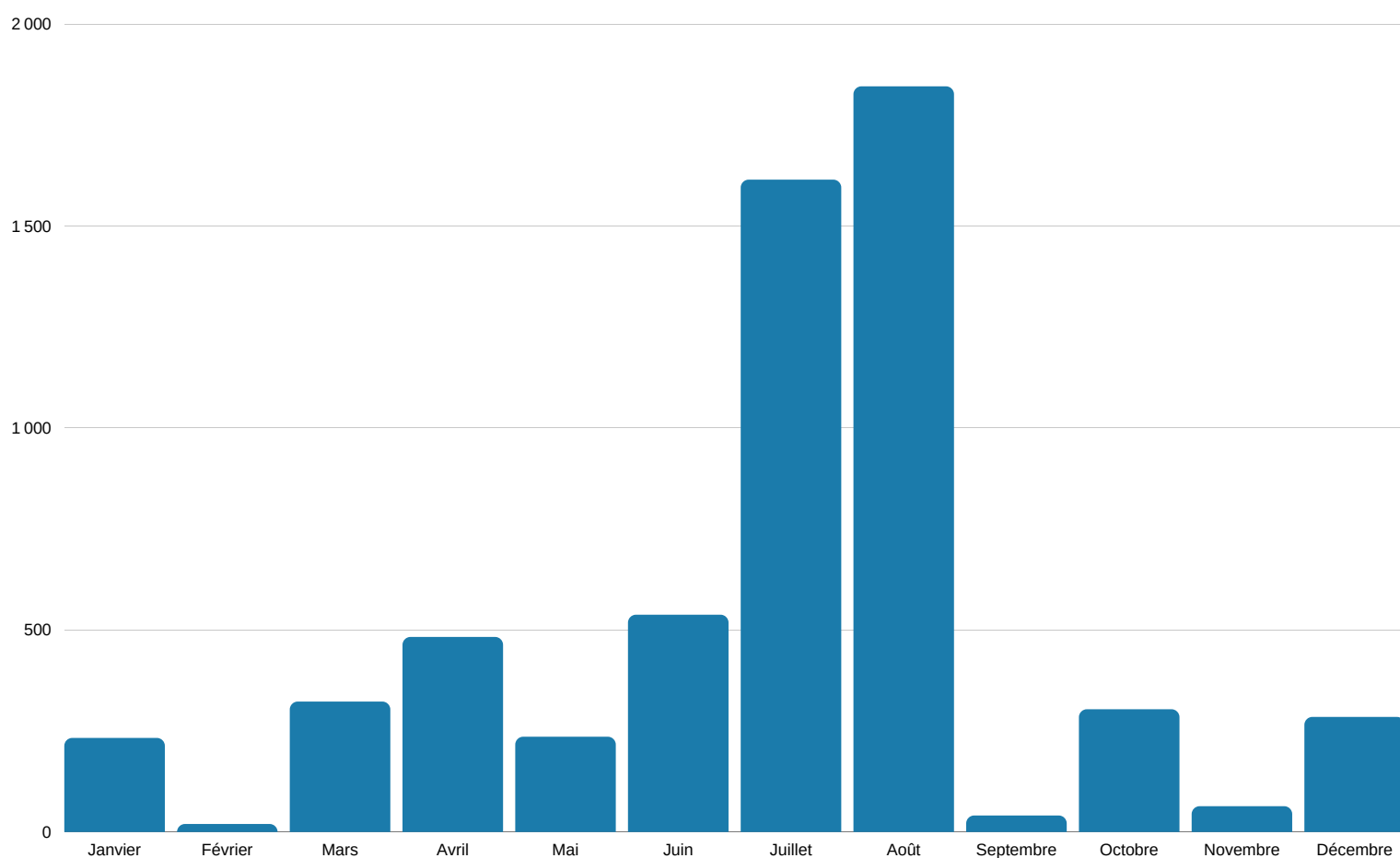
# LA PROGRESSION DE L'AUDIENCE

La progression du nombre de followers sur Twitter - principal canal de communication du Projet Arcadie - a suivi l'actualité parlementaire, à une exception.

En avril, c'est l'examen (et son suivi) de la proposition de loi sur la fin de vie qui a amené autant de nouveaux followers.

Puis, en juin, ce fut le projet de loi dit séparatisme et en juillet, le projet de loi sur le passe sanitaire.

Mais le plus grand gain de followers est intervenu en août, en raison d'une prise de bec avec le député Joachim Son-Forget.



## Analytics

# L'AUDIENCE DE LA PLATEFORME

L'outil d'analyse statistique de la plateforme est Matomo (anciennement Piwik) depuis octobre 2017.

La configuration en matière de suivi statistique suit les préconisations de la CNIL.

La progression générale de l'audience du site est bonne et montre que l'ajout d'une section "newsroom" répond à une demande des internautes.

## Les chiffres

- 378 402 visites ;
- 549 389 pages vues ;
- 204 sites Web référents ;
- 28 % des visites sont générées par des recherches sur des moteurs de recherches ;
- 47 % des visites sont générées par les réseaux sociaux : 25 % Twitter, 15 % Facebook, 15 % Reddit, 15 % YouTube, 15 % Vkontakte et 15 % autres (Mastodon).

## Analytics

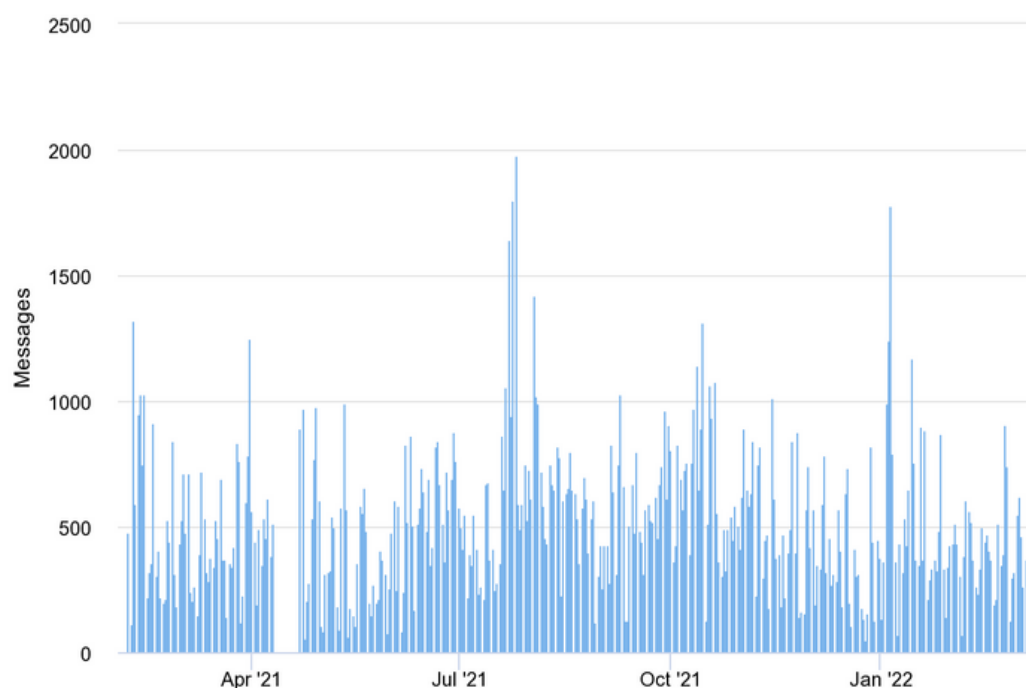
# LE SALON DISCORD

Le salon Discord du Projet Arcadie a été créé en septembre 2020. Un outil analytics - statbot - a été incorporé dans le salon pour suivre les évolutions statistiques et faciliter le travail de modération.





Bien qu'il s'agisse d'un salon modeste en nombre de membres, la communauté est assez active. Par ailleurs, la politique de modération consiste à supprimer les membres du salon, n'ayant aucune activité pendant 90 jours consécutif. De ce fait, les membres sont incités à faire vivre le salon s'ils souhaitent y rester. Les chutes du trafic de la page 16 sont les purges de membres inactifs.



La modération du canal est partagée avec plusieurs membres. Il s'agit de personnes qui ont montré leur attachement au Projet Arcadie, mais aussi qui ont une bonne humeur communicative, qui participent à la veille, ont les transcriptions des conférences de presse importantes, etc. À la fois par la politique de modération et le recrutement bénévole des modérateurs, c'est la qualité qui est privilégiée et non la quantité.

2021

## LA PROGRESSION GÉNÉRALE

Il serait mensonger de dire que l'année 2021 a été négative pour le Projet Arcadie. Les indicateurs – dons, audience, présence sur les réseaux sociaux – sont quasiment tous dans le vert et en progression. Le seul point noir est la présence médiatique. En dehors des reprises fréquentes dans Chez Pol de Libération, on ne peut pas dire que les médias ont beaucoup pensé au Projet Arcadie en 2021.

Il est difficile de leur en vouloir. En effet, l'épidémie de COVID était toujours très présente durant la moitié de l'année 2021 et l'intérêt médiatique pour le Parlement décroît dans les six mois précédents l'élection présidentielle. Or, s'il arrive que le Projet Arcadie – notamment sur Twitter – parle de politique politicienne, ce n'est pas du tout le fond du projet.

Osons la question : est-ce un problème ? « Faire des médias » c'est-à-dire courir les plateaux TV ou radios, répondre aux questions des journalistes est quelque chose de chronophage. Est-ce rémunérateur (comprendre : est-ce que cela amène des donateurs supplémentaires) ? Non. Si on regarde attentivement la courbe des nouveaux donateurs et qu'on la superpose avec la courbe de la présence médiatique, on se rend compte qu'il n'y a pas de lien entre les deux. De manière plus claire : un passage sur BFM TV – même si cela est un moment agréable et valorisant – n'amène pas de nouvelles rentrées financières.

Dès lors, la question qui vient naturellement à l'esprit est « qu'est-ce qui motive les internautes à devenir donateurs réguliers ? » La réponse est aussi simple que désarmante : la pédagogie. Certains donateurs réguliers utilisent la plateforme de données à des fins professionnelles et sont conscients que cela a un coût en temps et en argent. Ils trouvent donc normal de participer financièrement, à la hauteur de leurs moyens. Pour d'autres, ce sont les explications liées au Parlement, à son fonctionnement, la retranscription des séances, qui motivent leur soutien. Cette pédagogie faite sur les réseaux sociaux répond à une attente de personnes qui sont désireuses de comprendre certaines choses, qui ne savent pas forcément où chercher.

La pédagogie, l'entraide, l'absence de prises de position de politique politicienne seront les clefs pour l'année 2022.

## 2021

# LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le rapport pour l'année 2020 faisait état d'un plafond de verre pour le Projet Arcadie. A-t-il été brisé ? Non.

L'épidémie n'a pas disparu et il a été assez difficile de communiquer avec les parlementaires, en raison d'un agenda délirant de leurs côtés et des contraintes sanitaires imposées, pour des raisons évidentes.

Malgré cela, le Projet Arcadie a poursuivi gaiement son petit bonhomme de chemin jusqu'en septembre, où un couperet fatal est tombé : **le franchissement du seuil d'exonération de TVA**. En effet, en microentreprise, on est exonéré du paiement de la TVA jusqu'à un certain chiffre d'affaires. Il existe une tolérance d'un an. Le seuil a été franchi en septembre. **De ce fait, 20 % du chiffre d'affaires est ponctionné par la TVA.**

Il fallait donc trouver une façon d'y remédier. Un marathon des donateurs a été lancé et s'il a rencontré un certain succès, il n'a pas permis de combler le trou dans la trésorerie. En parallèle et de manière totalement déconnectée, le projet d'ouvrir d'une section « actualité » sur le Parlement était en préparation depuis le mois de juillet.

L'idée était simple : tous les députés étaient sollicités pour une interview sur le fond de leur travail à l'Assemblée nationale. Les donateurs réguliers, informés en avance, posaient leurs questions sur un forum dédié. Ces dernières étaient ensuite posées au député.

**Le forum a été un échec total et il a été supprimé en février 2022. Par contre, les députés ont répondu présents.**

Opérant ainsi une sorte de virage, il paraissait logique de demander la reconnaissance de service de presse en ligne auprès de la commission paritaire des publications et des agences de presse. En effet, après examen des conditions nécessaires, rien ne s'opposait à ce que le Projet Arcadie, dument munie d'une section dédiée à l'actualité parlementaire, puisse être considéré comme un service de presse en ligne.

Mais, c'était sans compter sur l'archaïsme dans lequel les membres de cette commission sont plongés. Un site vantant les mérites d'un jus de légumes pour soigner le cancer est reconnu comme service de presse en ligne, de même que France Soir. Mais en raison de la base de données, **Le Projet Arcadie ne « peut » pas être considéré comme un service de presse en ligne.**

Cette reconnaissance aurait été importante pour des raisons financières, pratiques et de notabilité. En effet, les services de presse en ligne ont droit à une TVA à 2,1 %. Il est évident qu'une taxation à 2,1 % aurait été bénéfique pour les finances du Projet Arcadie ainsi que pour le pouvoir d'achat de sa fondatrice.

La raison pratique tient au badge d'accès à l'Assemblée nationale et au Sénat. En effet, pour avoir un badge de presse, il faut être reconnu comme journaliste ou comme service de presse en ligne. Le Projet Arcadie avait plaidé en début de législature pour la création d'un badge « observateur du Parlement ». François de Rugy n'a pas souhaité donner suite à cette idée et Richard Ferrand n'a pas semblé intéressé. On relèvera la curiosité de la démarche, dans la mesure où les parlementaires sont les premiers à déplorer que peu de gens s'intéressent réellement au fond du travail parlementaire.

La dernière raison était celle de la notabilité. En effet, pour beaucoup d'acteurs du monde politique, parlementaire et médiatique, avoir la qualité de service de presse ouvre plus de portes.

Mais la commission paritaire en a décidé autrement. On fera donc sans, attendu que le Projet Arcadie a fonctionné sans toutes ces années.

Cela a permis également une prise de conscience : le Projet Arcadie n'a jamais été pensé pour les journalistes. Initialement, il avait été pensé pour faire du lobbying. Puis, quand les « paywalls » ont disparu, il s'est tourné vers les citoyens, vers leurs attentes. La clef est peut-être de revenir à la base.

Certains développements verront le jour en 2022. Pour l'heure, il est prévu de continuer les interviews de députés, les articles de fond, les rapports, les infographies, mais sur un rythme plus humain. Le Projet Arcadie reste géré par une seule personne, qui n'a pas les moyens de se développer plus, en raison des financements et qui ne peut pas se démultiplier. Par ailleurs, 2022 étant une année électorale, de nombreux changements peuvent survenir.

Objectivement, l'année 2021 a été difficile. Mais le Projet Arcadie est toujours debout et il sera tout fait pour qu'il le reste.



<https://projetarcadie.com/>  
<https://blog.projetarcadie.com/>

---